

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 AOUT 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. DE LEHAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Jean-Jacques-Benoît Gichtenaere.

MESSIEURS,

Par pétition en date du 15 décembre 1837, le sieur Jean-Jacques-Benoît Gichtenaere, cabaretier et concierge du tribunal de Furnes, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Hondschoote (France), le 16 décembre 1808. Il est venu à Furnes avec ses parents en 1810; depuis lors il n'a plus quitté la Belgique. Il a épousé une femme belge dont il a un enfant.

Sa conduite est irréprochable, et, de l'avis des autorités consultées, il est d'autant plus digne de la faveur qu'il sollicite que, d'après l'art. 133 de la Constitution, il pouvait être considéré comme Belge si, dans le délai utile, il avait fait la déclaration voulue.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LEHAYE.

Le Président,

F. DU BUS, AÎNÉ.
